Melun : un mois de prison pour une tentative d'agression sexuelle sur une collégienne

27/05/2016 à 20h44

« Moi j'aime bien draguer mais je ne suis pas méchant ». C'est ce qu'a déclaré Mohamed*, 47 ans, dans son enquête rapide alors qu'il comparaissait devant le tribunal correctionnel de Melun pour atteinte sexuelle, lundi.

Cet ancien violeur, condamné à cinq ans de prison en 2007 (peine qu'il a purgé dans son intégralité), a été condamné à un mois de prison ferme pour avoir tenté de toucher la poitrine d'une collégienne âgée de 14 ans qui attendait son bus, place Saint-Jean à Melun, le 12 mai dernier. Celle-ci, très choquée, avait immédiatement prévenu sa mère.

A l'annonce du jugement, Mohamed a directement été conduit à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Mais ce dernier, placé sous curatelle renforcée, a totalement nié les faits durant l'audience secouant sans cesse sa tête à la négative. « Ce n'est pas moi, ce n'est pas possible, lance-t-il. Ce jour-là, j'ai dû faire un double de clé pour ma curatelle, j'étais avec ma copine et je suis allé chez mon frère », poursuit-il. « Je n'embête pas les femmes, je leur fais des compliments, c'est tout ».

Après les réquisitions du parquet qui a demandé une peine d'emprisonnement de 18 mois, l'avocat de Mohamed a plaidé la relaxe. « J'ai un très fort doute quand je vois la vidéosurveillance et le tapissage photographique qui a été fait avec trois choix et un seul homme à barbe placé bien au milieu comme pointé d'avance », a plaidé Me Nicolas Bousquet. […]

*Le prénom a été modifié.

Le Parisien

Merci à **Bobbynette**